

L'objectif poursuivi par le ministère en instituant une agrégation externe spéciale réservée aux titulaires d'un doctorat est identique à celui du concours externe existant, à savoir apprécier la capacité des candidats à assurer un enseignement destiné à un public d'élèves du second degré ainsi que dans les classes post-baccalauréat.

Par le nombre des épreuves et par la définition des programmes (repris de l'agrégation externe classique) auxquelles elles sont adossées, la maquette du nouveau concours entend cependant répondre à un double objectif de différenciation des deux voies et de relatif allègement propre à rendre le concours spécial attrayant à des candidats justifiant déjà d'un diplôme de niveau Bac+8. La nature des épreuves suppose que les candidats soient en mesure de démontrer leur valeur dans le domaine des études anglaises et de donner à voir ce que leur formation à et par la recherche, fût-elle dans un autre domaine, leur a apporté comme atouts pour l'exercice de fonctions d'enseignement en anglais.

La mise en œuvre de ce nouveau concours a exigé une réflexion et une préparation importantes pour lui donner sa juste place dans le paysage des concours de recrutement et assurer son bon déroulement. Elle n'aurait pas été aussi aisée sans l'imbrication des directoires des deux concours d'agrégation externe, la présidente du concours classique ayant accepté d'assurer la vice-présidence du concours spécial dans le même temps que la présidence du concours spécial était assurée par l'un des deux vice-présidents du concours classique. Cette imbrication a permis un travail très fructueux sur la conception des sujets d'écrit et d'oral, ainsi que sur les critères d'évaluation. Ce dernier point est important : les deux concours sont bien distincts, mais ils sont en cohérence.

Dix postes étaient mis au concours. Les inscrits, à la mi-octobre 2016, étaient au nombre de 110 ; seuls 68 d'entre eux se sont présentés à l'unique épreuve écrite. Parmi les 24 admissibles, on comptait :

- neuf candidats inscrits en option A (40% des inscrits) ;
- neuf candidats inscrits en option B (47% des inscrits) ;
- six candidats inscrits en option C (13% des inscrits).

Par ailleurs, seules 19 des thèses soutenues par ces candidats relevaient du champ des études anglaises, dont deux avaient été soutenues à l'étranger (Grèce, Italie). Parmi les cinq autres, on comptait une thèse française en chimie et quatre thèses étrangères en ethnologie (Ecosse), littérature française (Ecosse, Irlande) et linguistique française (Australie). La candidate classée première à l'admission est l'auteur d'une thèse en littérature française.

Deux des épreuves étaient décalquées, éventuellement avec une légère modification, des épreuves orales du concours classique. Elles ont permis de juger de manière équilibrée la maîtrise par les candidats de leur champ supposé de spécialité (épreuve de leçon par option) et leur capacité à construire et présenter, en anglais et en français, un discours argumenté (épreuve de leçon et épreuve dite « hors programme »). L'épreuve dite « hors programme » a permis, d'autre part, de jauger la qualité du bagage disciplinaire des candidats. L'attribution d'une note d'anglais oral, enfin, a été utile pour classer les candidats au regard d'une compétence fondamentale dans l'exercice du métier.

La nouvelle épreuve de mise en perspective didactique d'un dossier scientifique (MPDS), pour sa part, a conduit le jury à constater que l'écrasante majorité des candidats admissibles n'avait pas saisi ce que pouvait signifier une mise en perspective didactique du travail de recherche. Trop nombreux sont ceux qui ont adopté dans la rédaction de leur dossier une posture de candidat à un poste universitaire (CV, publication, résumé de thèse) ou se sont livrés à une *transposition* didactique de contenus de recherche plutôt qu'à une *réflexion* sur les apports de leur formation à et par la recherche à leur exercice du métier d'enseignant. Certains n'ont même pas pris la peine d'y évoquer l'enseignement secondaire, se contentant de retracer leur parcours personnel et professionnel. Le jury, conscient de la nouveauté de l'épreuve, s'est montré compréhensif et s'est efforcé de tirer le meilleur parti de la phase d'entretien pour ramener les candidats au type de considérations attendu.

A l'issue des épreuves orales, le jury a choisi de pourvoir les 10 postes mis au concours. Les lauréats se répartissaient en :

- cinq candidats inscrits en option A ;
- trois candidats inscrits en option B ;
- deux candidats inscrits en option C.

La meilleure moyenne générale obtenue est de 14,58/20.

En regard d'un bilan plutôt positif sur le plan intellectuel, il ne paraît pas déraisonnable de dire que le nouveau concours d'agrégation externe spéciale d'anglais cherche encore son vivier, puisque la part des candidats relevant, à un titre ou un autre, de l'enseignement était, en cette session 2017, de 62 sur 68 à l'écrit et de 22 sur 24 à l'oral. Neuf des 10 reçus, de même, étaient déjà en poste – à raison de huit professeurs certifiés et d'un professeur contractuel – que ce soit (très majoritairement) en établissement secondaire ou dans l'enseignement supérieur.